



L'essentiel & plus encore

MSA Lorraine

Bulletin d'information trimestriel n°2-2025 • AVRIL 2025

Sommaire

Editorial	Page 1
Vote par Internet	Page 2
Vote par correspondance	Page 3
Bilan de mandat 2020-2024 : découvrez les actions de votre MSA	Page 3
Au fil du mandat, des délégués engagés	Page 4
La protection sociale améliorée et simplifiée	
Les élus MSA mobilisés pour une alimentation de qualité	
Une action renforcée contre le mal-être en agriculture	
L'engagement de la MSA pour l'accès aux soins en milieu rural	

Editorial

Du 5 au 16 mai, VOTEZ pour vos délégués MSA

Chères adhérentes, chers adhérents,

Les délégués MSA sont là pour vous !

Tous les cinq ans, les adhérents* de la MSA, élisent leurs représentants locaux, qui ensuite éliront à leur tour, leurs représentants qui siègeront au Conseil d'administration.

Ce rendez-vous démocratique est important, c'est l'ADN de la MSA qui est à la fois, un organisme de sécurité sociale et une organisation professionnelle agricole. C'est une spécificité à laquelle nous sommes profondément attachés. Vos délégués sont bénévoles, ce sont des femmes et des hommes, actifs ou retraités qui représentent l'ensemble des filières de l'agriculture et de la forêt et ont une parfaite connaissance des problématiques et des attentes de nos adhérents et des territoires ruraux.

Ils assurent un lien précieux entre nos adhérents et leur MSA pour faire remonter leurs besoins, alerter, signaler des situations de fragilité professionnelles ou familiales, mais aussi orienter. De nombreux élus sont ainsi engagés dans l'accompagnement des crises agricoles et dans la prévention du mal-être, actifs au sein de notre réseau de sentinelles.

Vos délégués défendent vos intérêts, ils sont vos porte-paroles pour interpeller les pouvoirs publics et les parlementaires notamment en matière de protection sociale.

Ce mandat a été marqué par une série d'amélioration de la protection sociale agricole, c'est une satisfaction, mais il reste encore des combats à mener.



Enfin, vos délégués, ils organisent des actions ou participent à des projets de territoire dans de nombreux domaines : promotion des savoirs faire des professionnels de l'agriculture et de la forêt, prévention des risques professionnels, prévention santé, services aux familles et aux personnes âgées.

Les délégués MSA sont là pour vous !

Mais ils comptent sur vous, sur votre soutien à travers votre vote, pour leur donner la légitimité indispensable pour faire entendre votre voix et défendre vos intérêts auprès des pouvoirs publics.

Nous portons une ambition commune, celle de garantir une protection sociale juste, solidaire et profondément ancrée dans les territoires. C'est cette proximité, ce lien constant avec le terrain qui nous permet de proposer des solutions adaptées pour relever les défis actuels et futurs du monde agricole et rural.

Du 5 au 16 mai prochain, votez et faites voter !

Bernard Helluy, Président MSA Lorraine

* Les adhérents MSA qui peuvent voter aux prochaines élections doivent notamment avoir au moins 16 ans, relever du régime agricole en qualité d'exploitant, salarié ou employeur de main-d'œuvre au 1^{er} avril 2024.

Lionel, mon délégué MSA, m'a dit que je pouvais toucher des APL. Je vais enfin pouvoir m'installer chez moi.

je vote
ÉLECTIONS DÉLÉGUÉS MSA

Prévention santé, sécurité au travail, soutien aux familles et aux aînés, prévention du mal-être... Vos délégués vous écoutent, vous accompagnent et portent votre voix !

Du 5 au 16 mai 2025, votez !
msa.fr

L'essentiel & plus encore



Dans le cadre de ses élections, la MSA offre la possibilité à ses adhérents inscrits sur les listes électorales de voter en ligne de façon sécurisée ou par correspondance.

Si vous votez par Internet mais également par correspondance, seul le vote par Internet sera pris en compte.

En cas de difficulté, une assistance technique est à votre disposition du lundi au samedi de 8h à 19h au

0 800 20 55 60 Service & appel gratuits

ou par mail à : elections.gprec@lorraine.msa.fr

Composition des collèges :

1^{er} collège

Exploitants ou chefs d'entreprises agricoles non employeurs de main-d'oeuvre et leur famille (actifs et retraités)



2^e collège

Salariés de l'agriculture et des entreprises agricoles et leur famille (actifs et retraités)



3^e collège

Employeurs de main-d'oeuvre (actifs et retraités)



Vote par Internet

Simplifiez-vous la vie, votez par Internet

Pratique, rapide et accessible à tous, le scrutin en ligne permet de voter de manière anonyme et confidentielle du **5 mai 2025 à 8 heures au 16 mai 2025 à minuit**, mais n'attendez pas cette date, votez dès réception du matériel de vote !

Comment voter ?

1 Connectez-vous sur le site www.electionsm2025.fr et munissez-vous de votre **identifiant électeur** figurant en haut à gauche du courrier qui vous a été adressé avec le matériel de vote.

Pour voter par internet

Votre identifiant électeur : XXXXXXXXX

1 Flashez avec votre smartphone le **QR Code** présent en haut du courrier et munissez-vous de votre identifiant électeur.

J'accède directement à mon bulletin de vote en ligne en flashant ce code



Pour voter par internet

Votre identifiant électeur : XXXXXXXXX

2 Renseignez :
- votre **identifiant électeur**
- votre **date de naissance** (pour les assurés) ou **les 5 derniers chiffres de votre IBAN** (pour les employeurs de main d'œuvre).
Puis **indiquez le code de sécurité** généré sur la page de connexion. Cliquez sur **continuer**.

Accès à l'espace de vote

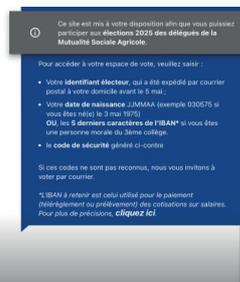
* : champ obligatoire
Identifiant électeur*
XXXXXXXXXX

Date de naissance (JJMMAA) ou 5 derniers chiffres de l'IBAN*

Voici votre code de sécurité :

3393

Code de sécurité*



3 A l'étape suivante : saisissez votre **adresse e-mail** pour recevoir votre code d'activation.

Recevoir le code d'activation

La réception de votre code d'activation requiert la saisie d'un email personnel qui n'est traité que pour les besoins strictement nécessaires à l'organisation des élections.

En l'absence de réception dans le dossier principal de votre messagerie, pensez à **consulter votre dossier indésirables ou SPAM**.

Mode d'envoi de votre code d'activation

* : champ obligatoire

Expedition par e-mail

*Email (prenom.nom@example.com)
prenom.nom@example.com

RETOUR ENVOYER LE CODE D'ACTIVATION

Puis saisissez votre **code d'activation** reçu dans votre boîte mail. Validez.

Saisir le code d'activation

Pour commencer votre parcours de vote, saisissez le code d'activation que vous avez reçu sur l'adresse e-mail Brahier.jerome@ccmsa.msa.fr. Ce code est valable pendant 10 minutes.

En l'absence de réception dans le dossier principal de votre messagerie, pensez à **consulter votre dossier indésirables ou SPAM**.

* : champ obligatoire

Code d'activation*

X X X X X X

VALIDER

4 Collège 1 et 3 :
Choisissez vos représentants parmi les candidatures individuelles ou regroupées en cochant les cases correspondantes dans la limite des représentants à élire.
Cliquez sur "Suite"

▼ Candidatures individuelles

Titulaire	Suppléant(s)	Profession de foi
<input checked="" type="checkbox"/> NOM PRENOM 1	<input checked="" type="checkbox"/> NOM PRENOM 6	<input checked="" type="checkbox"/> Consulter Profession de foi

▼ Candidatures regroupées

Titulaire	Suppléant(s)	Profession de foi
<input type="checkbox"/> NOM PRENOM 2	<input type="checkbox"/> NOM PRENOM 7	<input type="checkbox"/> Consulter Profession de foi
<input checked="" type="checkbox"/> NOM PRENOM 3	<input checked="" type="checkbox"/> NOM PRENOM 8	<input checked="" type="checkbox"/> Consulter Profession de foi
<input type="checkbox"/> NOM PRENOM 4	<input type="checkbox"/> NOM PRENOM 9	<input type="checkbox"/> Consulter Profession de foi
<input type="checkbox"/> NOM PRENOM 5	<input type="checkbox"/> NOM PRENOM 10	<input type="checkbox"/> Consulter Profession de foi

Vote blanc

4 Collège 2 :
Choisissez une liste de candidats parmi celles proposées par les organisations syndicales en cochant la case correspondante.
Cliquez sur "Suite"

1 Authentification 2 Création bulletin 3 Vote 4 Accusé de réception

Les noms des candidats sont consultables en cliquant sur le nom des organisations syndicales. Vous pouvez consulter les professions de foi. Vous pouvez choisir une liste ou voter blanc.

> ORGANISATION SYNDICALE 1 Consulter Profession de foi Je vote pour cette liste

> ORGANISATION SYNDICALE 2 Consulter Profession de foi Je vote pour cette liste

> ORGANISATION SYNDICALE 3 Consulter Profession de foi Je vote pour cette liste

Vote blanc Je vote blanc

RETOUR SUITE

5 Cliquez sur **"Je vote"** pour valider définitivement votre vote.



Vote par correspondance

Vous avez toujours la possibilité de voter par correspondance

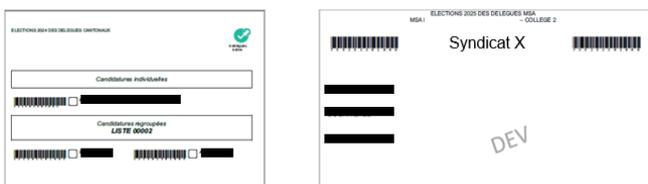
Si vous ne pouvez pas voter en ligne, le vote par correspondance est également disponible. Il vous permet de participer en envoyant votre vote par courrier, en toute simplicité. **L'enveloppe doit être postée le 16 mai 2025 au plus tard.**

Comment voter ?

- 1 Choisissez vos représentants**
Pour les 1^{er} et 3^{ème} collèges : parmi les candidatures individuelles et/ou regroupées en cochant les cases correspondantes (dans la limite du nombre de représentants à élire. Ce nombre figure sur le bulletin de vote).
Pour le 2^e collège : parmi les listes des candidats

Si vous êtes électeur des 1^{er} et 3^{ème} collèges, vous pouvez rayer un ou plusieurs noms.
Si vous êtes électeur du 2^{ème} collège, vous devez voter pour la liste entière et ne pouvez rayer aucun nom

Attention : tout ajout de nom, entraîne la nullité du vote



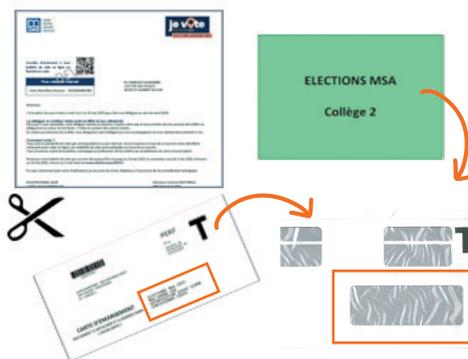
- 2 Insérez le ou les bulletin(s) correspondant(s)**
dans l'enveloppe électorale de couleur :

rose : 1^{er} collège
verte : 2^{ème} collège
bleue : 3^{ème} collège



- 3 Détachez votre carte d'émargement située en bas du courrier et glissez-la dans l'enveloppe retour T jointe à votre matériel de vote,** de manière à ce que l'adresse (en bas à droite) apparaisse dans la fenêtre de l'enveloppe.

Puis placez l'enveloppe de vote de couleur dans l'enveloppe retour T **derrière la carte d'émargement** pour ne pas cacher l'adresse d'envoi.



- 4 Postez l'enveloppe retour T sans affranchissement, au plus tard le 16 mai 2025 à minuit,** mais n'attendez pas cette date, votez dès réception du matériel de vote !

Bilan de mandat 2020-2024 : découvrez les actions de votre MSA

Bilan de mandat 2020-2024



Les élus de la MSA Lorraine se mobilisent pour accompagner et soutenir les agriculteurs, les salariés agricoles et l'ensemble des acteurs du milieu rural. Grâce à leur engagement et à leur proximité avec le terrain, ils portent des projets concrets pour améliorer la protection sociale, aider les professionnels à faire face aux défis du quotidien et renforcer le lien avec les territoires.

Le bilan de mandat 2020-2024 revient sur quatre années d'actions menées au service des adhérents : initiatives pour le bien-être et la prévention en milieu rural, accompagnement des transitions agricoles, aides aux familles et aux entreprises. Découvrez comment vos élus ont œuvré pour une MSA toujours plus proche, solidaire et innovante.



Au fil du mandat, des délégués engagés

La protection sociale améliorée et simplifiée

Au cours de ce mandat, les élus MSA ont obtenu des avancées majeures pour leur protection sociale agricole. Parmi les mesures concrètes : l'amélioration de la pension d'invalidité AMEXA, la réduction du délai de carence pour les arrêts maladie des non-salariés, le versement d'un capital décès aux ayants droits d'un non-salarié, le nouveau Tesa simplifié, la pérennisation de la réduction TO-DE...

Mais de nouvelles demandes d'amélioration sont d'ores et déjà sur la table :

- extension du versement d'un capital décès aux ayants droit d'un non-salarié agricole décédé à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- prolongement de la dispense de travail pour les membres du GAEC en longue

maladie (dans la limite du versement des indemnités journalières MSA).
- faciliter l'accès des chefs d'exploitation au congé parental.

Pour obtenir ces avancées sociales, l'engagement des élus MSA sera déterminant.



Les élus MSA mobilisés pour une alimentation de qualité

En Lorraine, les élus MSA se sont mobilisés pour promouvoir une alimentation saine, de qualité et locale, à travers des marchés de producteurs, des actions dans les écoles et des initiatives de prévention santé. Ces actions soulignent l'importance de la souveraineté alimentaire, indissociable d'une agriculture forte, portée par des professionnels engagés et responsables.



Pour en savoir plus



Une action renforcée contre le mal-être en agriculture

Depuis 2016, la MSA Lorraine œuvre activement contre le mal-être en agriculture en proposant un accompagnement pluridisciplinaire, conçu pour répondre aux besoins spécifiques de chaque agriculteur et salarié. Plusieurs dispositifs ont été mis en place, permettant de lever les tabous et soutenir ceux qui en ont besoin.

Dans cette démarche, les élus MSA ont un rôle primordial pour identifier les situations de fragilité et de mal-être et orienter vers des dispositifs d'accompagnement MSA.

Les délégués, engagés aux côtés des organisations professionnelles agricoles

et de leurs salariés ont rejoint le réseau de sentinelles qui garantit une veille constante sur le territoire.

Quelques chiffres :

200 sentinelles actives
126 signalements adressés à la MSA en 2024
610 adhérents accompagnés depuis 2016



Pour en savoir plus sur les sentinelles



L'engagement de la MSA pour l'accès aux soins en milieu rural

L'accès aux soins et à la prévention dans les territoires ruraux reste une priorité pour la MSA qui a contribué à la création des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et soutient les collectivités locales dans la mise en place de structures d'exercice coordonné.

Le séminaire Educ' Tour, organisé en février 2025 dans les Vosges, a illustré l'engagement des délégués MSA pour promouvoir, auprès d'étudiants en santé, l'installation en milieu rural, des pratiques professionnelles innovantes et lutter ainsi contre les inégalités d'accès aux soins.

